



# COVID-19 : Qu'est ce qui est mis en place à Airbus ? (suite)

L'épidémie de coronavirus continue à s'étendre. Le gouvernement préconise de rester chez soi. Pendant ce temps, la Direction d'Airbus garde les sites ouverts. Vous êtes nombreux à vous inquiéter. Vos élus CGT vous défendent lors des CSE-C quotidiens et vous informent :

1/ En réunion du comité de santé-sécurité central vendredi 12 mars, **les élus CGT ont demandé la mise en place de télétravail généralisé, l'arrêt des déplacements et des mesures de protection en production** : la direction a refusé et seuls certains salariés éligibles et parents ont pu télétravailler. Beaucoup d'autres salariés ont travaillé sur nos sites lundi & mardi.

2/ Devant le refus de la direction de prendre les mesures adéquates pour protéger les salariés, leur proches et limiter la propagation du virus, lundi 16 mars à midi, **une alerte pour danger grave et imminent** a été lancée par nos élus (re)demandant la généralisation du télétravail et une vraie protection des salariés amenés à travailler. Ces demandes ont été portées en CSE-C lundi.

3/ La direction a finalement obéi aux injonctions du gouvernement et **généralisé ce mardi le télétravail pour les salariés éligibles** avec développement de moyens de connexion. La direction a annoncé ce mardi que **les activités de production et d'assemblage sont suspendues toute la semaine**, et prévoit leur reprise lundi 23 mars dans des conditions qu'il reste à définir. Avec l'accord des élus CFE-CGC et CFDT, **la Direction a décidé ce mardi en CSE-C de faire porter le poids de cet arrêt aux salariés concernés qui perdront 2 j d'ACT et 1 RTT ou JRA.**

**la CGT a voté contre et demande qu'Airbus prenne à sa charge l'intégralité des salaires (sans toucher aux congés payés) pendant toute la période de confinement.** Airbus est en effet éligible au dispositif de chômage partiel et peut compenser à 100 %, la CGT l'a vérifié auprès du ministère du travail.

**La CGT a formulé des propositions concrètes de prévention des risques pour les salariés travaillant à la production** avant le redémarrage des activités. Ces derniers restent en contact (parfois proches) avec de nombreux collègues et partagent les mêmes outils et lieux de travail, au mépris des directives sanitaires. *Le ministre de la santé a exhorté: «Il faudrait que chaque Français limite ses contacts quotidiens à un maximum de 5 personnes.*

**La CGT DEMANDE LA FERMETURE DE TOUS LES SITES AIRBUS** pour au moins 15 jours hors activités vitales **avec maintien par l'employeur du salaire à 100 %**

Prochain CSE le vendredi 20/03.

Pour être tenus au courant,

[CGT\\_TLSE@airbus.com](mailto:CGT_TLSE@airbus.com) à Toulouse et Blagnac et [CGT\\_ELT@airbus.com](mailto:CGT_ELT@airbus.com) à Elancourt, Bezons, La Ciotat